

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège de la Grande Garenne/Michelle
Pallet
Angoulême (Charente)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0160113L_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Collège de la Grande Garenne/Michelle
Pallet
Angoulême (Charente)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0160113L _RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	B. DUBEAUX	Responsable d'activité HSE
Vérificateur	M. BRIZIO	Responsable de bureau HSE
Approbateur	N. PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège de la Grande Garenne/Michelle Pallet (ETS 0160113L) est situé au 12, rue Pierre Aumaître à Angoulême (Charente), à l'ouest du centre-ville, à environ 500 m au nord-est de l'IUT d'Angoulême (Université de Poitiers) et 950 m au sud du fleuve Charente. Ce collège accueille environ 232 collégiens âgés de 11 à 15 ans.

Le collège, propriété du Conseil Général de la Charente, s'étend sur une surface d'environ 25 000 m² qui comprend ;

- Trois bâtiments :
 - Bâtiment A accueillant des salles de classes (3 étages dans l'aile ouest et 2 étages dans l'aile est). Un vide sanitaire non ventilé est présent sous le bâtiment.
 - Bâtiment B accueillant des salles de classes et ateliers de cours techniques ainsi que les cuisines et le réfectoire (« demi-pension » et « ateliers »). Le bâtiment n'a pas de vide-sanitaire mais possède un sous-sol présent sous une partie de son emprise.
 - Bâtiment C accueillant les locaux administratifs au rez-de-chaussée, et des logements de fonction au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Un vide sanitaire non ventilé est présent sous le bâtiment.
- Un espace extérieur constitué :
 - d'une cour de récréation recouverte d'un enrobé en bon état ;
 - d'espaces verts en majeure partie accessible aux élèves ;
 - d'un jardin pédagogique à destination des élèves du SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) ;
 - de zones de parking pour le personnel et les professeurs.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Collège de la Grande Garenne/Michelle Pallet_ Région Poitou-Charentes _ Département de la Charente_
Angoulême*

Note de Première Phase (NPP) N° 0160113L _RNPP

Au total 232 collégiens, 45 personnels adultes et 5 logements de fonction ont été recensés dans l'ETS. Cet établissement comporte un jardin pédagogique et ne comporte pas d'internat.

Les revêtements des pièces des bâtiments en PVC ou carrelage ainsi que l'enrobé de la cour sont en bon état. Seule la dalle béton des salles de classe de technologie est en mauvais état (dalle fissurée). Aucun indice d'une pollution n'a été mis en évidence lors de la visite du collège de la Grande Garenne/Michelle Pallet.

Résultats des études historiques et documentaires

Ce collège a été construit en contiguïté d'un site recensé dans la base de données BASIAS (n° POC1600589), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que les bâtiments du collège ont été construits en 1969 et 1970 sur d'anciens terrains agricoles. La parcelle voisine de l'école a accueilli, à partir de 1933, une ancienne station-service (de faible dimension : cuve de 1000 L d'essence), rattachée à une épicerie (site BASIAS n° POC1600589).

En 2009, l'extrémité est de la parcelle de l'ETS a été dissociée et clôturée pour y construire le bâtiment de la Maison départementale des solidarités d'Angoulême Sud - La Couronne. De ce fait, l'emprise actuelle de l'ETS n'est plus en contiguïté avec celle de la parcelle du site BASIAS. Les bâtiments du collège sont situés à 80 m au sud-ouest des installations de la station-service.

Un autre site BASIAS (POC1601515) correspondant à un ancien atelier de chaudronnerie et de tôlerie est recensé à 50 m au Sud de la parcelle du collège, le bâtiment de ce site BASIAS où avait lieu l'activité de chaudronnerie et de tôlerie est situé à environ 110 m au sud-est des premiers bâtiments du collège. De plus il n'a pas été constaté de cheminées au droit de ce site BASIAS.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique n'a pas permis de statuer sur la profondeur ni le sens d'écoulement des eaux souterraines en raison du caractère complexe du sous-sol (ETS situé en limite de formations alluvionnaires anciennes et des calcaires sous-jacents) et du peu de données disponibles. Dans une démarche conservatrice, il sera considéré que les sites BASIAS recensés n° POC1600589 et n° POC1601515 sont considérés comme susceptibles d'être en amont hydraulique de l'ETS.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège, avec logements de fonction et jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont envisageables.

Aucun de ces scénarios n'a finalement été retenu :

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Collège de la Grande Garenne/Michelle Pallet_ Région Poitou-Charentes _ Département de la Charente_
Angoulême*

Note de Première Phase (NPP) N° 0160113L _RNPP

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La distance séparant les bâtiments de l'ETS des sites BASIAS n° POC1601515 (50 m) et des installations de la station-service du site BASIAS n° POC1600589 (80 m) permet de conclure à l'absence d'influence de ces sites BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion de sols par les enfants :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de l'absence d'activité industrielle au droit de l'ETS, et de l'absence d'activité émettrice de fumées ou de poussières à proximité.

- l'ingestion d'eau par les enfants:

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, en l'absence de vecteurs de transferts de l'ancien site BASIAS vers l'ETS, nous proposons de classer, le collège de la Grande Garenne/Michelle Pallet (ETS n°0160113L) en catégorie « **A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».